



Compte rendu du conseil municipal du 6 mai 2022

Secrétaire de séance : Ludivine FANRINHA

Présentation du festival « Ct barges » du 1^{er} et 2 juillet par les organisateurs Yannick et Stéphane.

Un document expliquant l'organisation du festival est distribué à chaque conseiller. Un plan permet de voir comment seront situées les différentes animations

Programmation de grande qualité avec en particulier Yves JAMAÏT le vendredi soir, concert de 2 h.
Ouverture du festival par la chorale du collège de Brochon.

Entrée payante.



Travaux :

1. Projet de voirie rue de la poterie
-Présentation et problématique

Vu la complexité des travaux, il semble pertinent de confier l'étude et le suivi à un cabinet spécialisé. Dossier de demande de subventions (département) à présenter avant le 30 septembre 2022 pour des travaux de voirie en 2023.

Demander l'accord de la CCGCNSG pour reprendre le réseau d'eau potable vétuste (1950). Attente du rapport de Véolia décrivant l'état de ce réseau.

Evaluation des travaux de voirie par le cabinet BAFU : 150 000 €. Si cette évaluation se confirme il faudra effectuer ces travaux en deux tranches. Subvention du département : 30 000 € pour 100 000 € de travaux.

Les devis du cabinet BAFU sont de nouveau présentés aux conseillers (relevé topo, étude et maîtrise d'œuvre, coût avoisinant les 10 000 €). M. le maire précise que ces sommes ont été budgétées au BP 2022.

Nous avons déjà travaillé avec ce cabinet qui nous a toujours donné satisfaction.

Vote à l'unanimité pour le choix du cabinet BAFU.

2. Travaux D996- route des 4 vents

Suite à la réunion de présentation du projet par les services du département, le mardi 19 avril, de nouveaux plans ont été présentés par ceux-ci :

-Prise en compte de l'espace nécessaire pour le passage du bus de transports scolaires à ce carrefour (éviter que la manœuvre du bus quittant la rue des 4 vents ne l'amène à utiliser toute la largeur de la départementale et permettre aux conducteurs venant de Saulon-la-rue de pouvoir emprunter la route des 4 vents sans attendre la manœuvre du bus)

-Plan de l'entrée des poids lourds dans l'entreprise SONOFEP : les poids lourds ont l'espace nécessaire pour se garer sur l'emprise privée avant de pénétrer dans l'entreprise sans encombrer l'espace public.

Les délibérations portant sur les conventions à signer avec les différents partenaires sont de nouveau mises au vote.

« Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre le département de la Côte-d'Or, les communes de Barges et de Saulon-la-rue et l'entreprise SONOFEP relative aux travaux d'aménagement d'entrée d'agglomération sur la RD996 (Maîtrise d'ouvrage départementale) »
Montant des travaux estimé à 205 000 € HT -participation financière de la commune 5 687,50 €, fixe.

Vote : POUR 8 voix - ABSTENTIONS 5 voix – CONTRE 2 voix

Accord pour donner l'autorisation au maire de signer la convention (délibération 2022-24)

« Convention entre le département de la Côte-d'Or et la commune de Barges relative à l'entretien et à la maintenance de l'aménagement de l'entrée sud d'agglomération de Saulon-la-rue, le long de la RD 996 du PR 103+938 au PR 104+09 »

Vote : POUR 7 voix - ABSTENTIONS 7 voix – CONTRE 1 voix

Accord pour donner l'autorisation au maire de signer la convention (délibération 2022-25)

3. Enfouissement du réseau téléphonique rue de la poterie et rue des 4 vents

Les fils téléphoniques ont été enlevés cette semaine, c'est en cours pour la dépose des poteaux. La réfection de la voirie suivra.

4. Réseau électrique Haute Tension et Moyenne Tension chemin des meix (enfouissement et surélévation des lignes) par ENEDIS.

Travaux en cours

5. Fibre : retour sur la réunion avec FM PROJET, mercredi 4 mai

Les réseaux téléphoniques sont en majorité enfouis sur notre commune.

Pose de deux poteaux supplémentaires pour soutenir les lignes (réseau aérien) : l'un en zone artisanale, rue En Vougeot, l'autre à l'entrée de l'impasse des violettes.

Pas d'infos sur le calendrier.

Envoi à FM PROJET des dernières modifications dans le village.

La fibre arrivera en limite de propriété. Les particuliers verront avec le fournisseur qu'ils auront choisi pour le raccordement depuis le boîtier près de la limite de propriété jusqu'à la maison.

Prévenir les habitants qu'il faut **anticiper** l'installation de la fibre sur leur propriété : aérien ou enterré, vérifier si la gaine est encore fiable, voir par où l'on souhaite que la fibre arrive dans la maison...

6. Achats :

Le conseil se prononce pour l'achat d'un frigo pour l'ERL -devis HT 1595 € - à aller chercher pour économiser les frais de transport (270 €)

7. Point assurances, dossiers en cours

-Etanchéité ERL : ce dossier a pris du retard (échanges mairie-assureur-expert). Nous sommes dans l'attente d'une réponse au courrier envoyé le 27 avril à notre assureur.

-PI rue du lavoir : le remplacement du PI a été effectué par Véolia coût 2 140 €. Nous n'avons pas trouvé le responsable. Groupama a attribué une première somme à la commune, le reliquat sera versé après certification du paiement des travaux. Franchise de 760 €.

-Plafond ERL : l'expert est passé le 5 mai. Il a confirmé la rupture d'une pièce métallique, fait rarissime. Les travaux de remise en état ont été effectués par l'entreprise ROYER.

8. Travaux réalisés :

Plantations derrière l'entreprise GCBAT et élagage et taille chemin En Pellesson- CHENOT, 11 avril...

Dératisation du 2 au 5 mai -VEOLIA/SARP

Déplacement du baptistère à l'église le 2 mai - SITIO

Affaires Scolaires :

Classes sur le site de Barges pour l'année 2022-2023 : 1 classe niveau CE2 (dont 11 enfants de Barges) et 1 classe niveau CM2 (dont 12 enfants de Barges)

Une réunion du groupe de réflexion sur l'avenir du « pôle scolaire » est fixée au 16 mai.

Environnement : retour sur la réunion du 21 avril avec Mme GUILLAUME (Côte d'Or Tourisme)

Le but de ce rendez-vous était de faire le point sur la valorisation paysagère de Barges afin d'accompagner la commune dans la mise en place d'une stratégie et d'une politique cohérentes et réfléchies en la matière.

Albine GUILLAUME a énuméré les différents critères du label et insisté notamment sur ceux de la 1^{ère} fleur. Elle a expliqué également le processus de labellisation, à savoir que les candidats sont déterminés 1 an à l'avance par le jury départemental.

Une visite du village a été effectuée afin de pouvoir donner des conseils simples et concrets autour des différents critères du label « Villes et Villages Fleuris » pour lesquels Miguel GOMEZ et Jean-Luc MAIRE apportent une vision technique de professionnels du paysage.

D'une manière générale, il convient :

- *de travailler en équipe (élus, technicien et bénévoles), si on veut que l'action dure dans le temps,
- *de réaliser que de prétendre au label « villes et villages fleuris » demande un investissement plus important que le simple fait d'embellir sa commune,
- *de ne pas être impatient : il faut laisser le temps au temps et comme tout être vivant les plantes ont besoin de temps pour grandir et d'arriver à maturité pour donner le meilleur d'elles-mêmes,

Favoriser la tonte différenciée. A savoir, tondre là où cela semble essentiel et laisser pousser ailleurs, afin de mettre en valeur la richesse naturelle...

Rencontre avec CAUE le 3 mai qui nous a prodigué quelques conseils.

6.Elections législatives 12 et 19 juin :

Ouverture du bureau de 8h00 à 18h00h.

Constitution du tableau de permanences pour la tenue du bureau de vote.

Activités à venir

21 mai : sortie VTT (commission jeunes)

4 juin : matinée désherbage

25 juin : tournoi foot jeunes (commission jeunes)

26 juin : tournoi foot adultes

1 et 2 juillet : festival « complètement Barges »

Séance levée à 23h

Prochain conseil le Vendredi 17 juin 20h30 à l'ERL

Ce compte rendu est un résumé du compte rendu officiel, avec délibérations, affiché en mairie.